

- Si les droits des citoyens sont clairement exposés dans la Constitution, leurs devoirs le sont moins. Dans quels textes sont-ils énoncés?

- « (...) la liberté et la responsabilité n'existent pas l'une sans l'autre. » Explique cet énoncé.

- La peine de mort est abolie pour tous les crimes en Suisse depuis 1992 (déjà depuis 1942 pour les crimes de droit commun ; seulement en 1992 dans le droit militaire). Avec quel droit fondamental cette abolition est-elle en adéquation ?

- En Suisse, chaque enfant a « droit » à un enseignement de base. Pourtant, tu es à l'école « obligatoire ». Explique pourquoi, sur la base d'un droit, on peut édicter une obligation.

- Lorsqu'un citoyen est condamné à une peine de prison, lesquels de ses droits peuvent être limités ? Fonde-toi sur ceux évoqués à la page 12 pour illustrer ta réponse.

Droits et devoirs des citoyens (suite)

- Explique par quelles actions le citoyen remplit son devoir civique et décris ces actions.

- Quelle différence majeure y a-t-il entre le respect des lois, le devoir fiscal et le devoir militaire d'une part, et le devoir civique de l'autre ?

- Chacun a le devoir de respecter les droits d'autrui. Sinon, il peut être puni. Explique en quoi ce devoir de respect est des plus importants.
